

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00170

Numéro SIREN : 451 772 065

Nom ou dénomination : A.S.S.

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2024 sous le numéro de dépôt 5322

A.S.S.
Société à responsabilité limitée à capital variable
Capital minimum : 8 000 euros
Siège social : 30 avenue Edouard Grinda
06000 NICE

RCS NICE 451 772 065

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Certifié conforme à l'original


Désignation de l'entreprise SARL A.S.S.

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 30 AVENUE EDOUARD GRINDA

06000 NICE

Numéro SIRET *

4 5 1 7 7 2 0 6 5 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 2 3	3 0 0 9 2 0 2 2
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
		1 550	1 550		
	Immobilisations corporelles *	028	030	8 261	13 227
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	8 261	13 227
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	2 881	1 886
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	192	616
	Clients et comptes rattachés *				
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	282	1 967
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	14 983	24 323
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 664	1 777
	Total II	096	098	20 002	30 569
	Total général (I+II)	110	112	28 263	43 796
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		(43 107)	(36 426)
	Résultat de l'exercice	136		4 852	(6 681)
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(29 455)	(34 307)
CAPITAUX ÉTRANGERS	Provisions pour risques et charges	154			
	Total II	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		3 355	1 821
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	50 589	54 362	76 282
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		57 718	78 103
	Total général (I + II + III)	180		28 263	43 796
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Exercice N° clos le							
13	0	0	9	2	0	2	3

Exercice N-1 clos le	13	00	92	02	22
----------------------	----	----	----	----	----

Suppose that

SARL A.S.S.

30 AVENUE EDOUARD GRINDA

06000 NICE

ANNEXE DU 01/10/2022 AU 30/09/2023

SODECO / H. DELPUGET

25 BD RAIMBALDI

06000 NICE

04 93 88 97 18

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	7
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	7

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 664
Total	1 664

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

A.S.S.
Société à responsabilité limitée à capital variable
Capital minimum : 8 000 euros
Siège social : 30, avenue Edouard Grinda
06000 NICE

RCS NICE 451 772 065

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2024

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de quatre mille huit cent cinquante et un euros et cinquante centimes (4 851,50 €), en totalité au compte « Report à nouveau ».

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

« Pour extrait certifié conforme »
LA GERANCE

Pour extrait certifié conforme
RG